



PRIME DE SURENCOMBEMENT : L'EXCLUSION DES OFFICIERS EST INACCEPTABLE !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 27 octobre 2026

C'est grâce à la mobilisation du 27 avril 2026, à l'appel de l'**UFAP UNSa Justice**, que les personnels ont obtenu une avancée : le 13 juillet dernier, le garde des Sceaux a annoncé le relèvement de la prime de surencombrement de 100 € à 300 € pour les personnels pénitentiaires exerçant dans les établissements comprenant un quartier maison d'arrêt dont le taux de surpopulation pénale dépasse 150 %.

Mais, visiblement, les officiers ne seraient pas des « personnels » à part entière ! Alors que le corps de commandement appartient pleinement au personnel de surveillance, ses membres sont, une nouvelle fois, **EXCLUS** de ce dispositif !

Comment le ministre et la DGAP peuvent-ils justifier cette exclusion ?
Méconnaissance de leurs missions ou choix délibéré de faire des économies sur leur dos ?

À croire que les officiers ne subissent pas, eux aussi, la réalité quotidienne des détentions saturées ! À croire qu'ils ne sont jamais confrontés à la surpopulation pénale, à l'alourdissement de la charge de travail et aux risques d'agression !

Chaque jour, ils orientent et affectent les détenus dans des établissements surpeuplés. Ils jonglent avec les places disponibles, jouent au « Tetris » pour tenter de prévenir les conflits et doivent prendre des décisions parfois lourdes de conséquences, susceptibles d'engager leur responsabilité, y compris pénale.

Doubler, voire tripler l'occupation des cellules malgré l'incompatibilité des profils, multiplier les matelas au sol, respecter les règles de séparation entre prévenus et condamnés, tenir compte de l'âge, du statut de fumeur ou de non-fumeur et des situations individuelles complexes.

À cela s'ajoutent les mesures de séparation à organiser au sein d'un même bâtiment, les règlements de comptes à prévenir et les trafics à endiguer. La charge administrative explose également dû à cette surpopulation par la multiplication des CPU, des débats contradictoires, des enquêtes, des réunions, des DOT et des tableaux de suivi...

Et, au milieu de cette accumulation de contraintes, leur mission première demeure d'assurer la sécurité des personnels par les décisions qu'ils prennent !

Alors OUI, les officiers subissent pleinement les conséquences du surencombrement !
OUI, leur travail doit être reconnu au même titre que celui des autres personnels concernés !



Il est temps que l'administration ouvre les yeux et assume ses responsabilités. Le corps de commandement fait partie intégrante de l'organisation et du fonctionnement opérationnel de nos détentions. Son engagement ne peut pas être invoqué lorsqu'il faut tenir les établissements, puis ignoré lorsqu'il s'agit de reconnaissance indemnitaire.

Exclure les officiers, c'est mépriser les 2 500 personnels qui se mobilisent chaque jour pour soutenir leurs équipes et assurer la continuité du service, toute l'année. C'est tourner le dos à celles et ceux pour lesquels l'administration est prompte à exiger toujours davantage, mais incapable de leur accorder la reconnaissance qu'ils méritent.

L'UFAP UNSa Justice exige l'extension de la prime de surencombrement aux officiers et la fin de cette exclusion injustifiable. L'administration doit cesser de compter sur leur engagement tout en refusant d'en reconnaître la valeur.

Les Secrétaires Nationales Corps de Commandement
Amandine CORDIER,
Eléonore SCHREINER,

